ADPCI DROIT COLLABORATIF

Attention: dates supplémentaires

Formation certifiante de Professionnel en droit collaboratif PARIS

ENCP EUROPEAN NETWORK FOR COLLABORATIVE PRACTICE

AVOCATS BARREAU • PARIS

fco Formation Continue Obligatoire Validation 2016

jeudi 3 – vendredi 4 mars 2016, niveau 1 base (15h)
jeudi 7 – vendredi 8 avril 2016, niveau 2 avancé (15h)

Depuis le 1er avril 2015, vous devez proposer une tentative amiable de résolution des différends (MARD) à justifier pour introduire une action en justice qui donne une autre perspective à vos clients que la médiation/conciliation préalable

Le droit collaboratif est la meilleure solution à proposer à vos clients

Qu'est-ce que c'est ?

Une méthode,
un cadre,
un processus
de négociation créé par un avocat américain qui vous garantit 85% de succès si vous l'appliquez

Pourquoi ?

Une compétence certifiée valorisante pour préparer et accompagner vos clients en concluant un acte d'avocat **évitant un recours aux Mard sans vous.**

Comment ?

par un centre de formation déclaré avec des Professionnels Collaboratifs
D.Lopez-Eychenié, avocat, médiateur, post-graduate de médiation avec mention
B. Bogucki, avocat, formateurs formés par l'IACP* : « Training for trainers »,
Sylvie Lauden, avocat, coach certifié en dév. Personnel entreprise Panthéon Assas et **Sophie Percebois,** psychologue, formatrice spécialisée en gestion des conflits,

Comment finalement ?

Apprentissage interactif d'une méthode, d'un processus et de toutes techniques de communication, de négociation, de psychologie du conflit avec de nombreux exercices pratiques et jeux de rôles, analyse de la pratique et supervision par groupe de 2 et 4

A partir de 16 jusque 20 personnes maximum

*IACP International Academy of Collaborative Professionals

Courriel: contact@adpci.org – Site: www.adpci.org - https://twitter.com/ADPCI
Association déclarée à la Préfecture du Nord régie par la loi du 1er juillet 1901
Siret : 80799837200013 - déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31590878559 auprès du préfet de région de Nord
A compter du 1er janvier 2016 : 24, rue Edouard Lockroy 75011 PARIS– Tél: 01 42 76 99 11
Crédit du Nord – IBAN: FR 76 3007 6028 7334 5711 0020 066 – BIC: NORDFRPP

ADPCI DROIT COLLABORATIF

Bulletin d'inscription 2016
Ville programmée: Paris – 3-4 mars et 7-8 avril
Maison du Barreau, salle Gaston Monnerville
(minimum 16 participants et maximum 20)
Horaires : 9h30-12h30 – 13h30-18h

Veuillez cocher la case correspondante. Tarif nets de taxes
1 session : Tarif adhérent 290 € ☐Tarif non adhérent 340 € ☐
Tarif préférentiel 2 sessions : Tarif adhérent 550 € ☐ Tarif non adhérent 650€ ☐.

Ce tarif comprend les supports. La formation rentre dans les critères de la formation continue avocat. Elle est éligible au FIFPL et Actalians pour 15 heures/session soit 30h.
Le montant préférentiel adhérent vous sera appliqué sous réserve du paiement simultané de la cotisation annuelle de 140 euros qui comprend l'adhésion à la fédération européenne des associations de droit collaboratif (ENCP) sans supplément et tous autres avantages sur www.adpci.org

Nom Prénom : Profession : (Barreau)

Adresse de facturation :

Tel mobile de préférence : Courriel de préférence nominatif :

Joindre votre paiement à l'ordre de l'ADPCI par chèque ou par virement (Crédit du Nord – IBAN: FR 76 3007 6028 7334 5711 0020 066 – BIC: NORDFRPP) et **envoi de ce bulletin mail préalable au plus tard le 20 février 2016**.
Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des paiements.
Toute demande d'annulation doit être faite par tel avec confirmation par mail : contact@adpci.org, dans un délai maximal de 10 jours ouvrables avant la date du début de la formation. L'ADPCI se réserve la possibilité d'annuler la formation en deçà du minimum de participants indiqué et/ou de paiements reçus dans ce délai.